

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 juillet 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt et un juillet à 20 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Barascud, le Maire.

Date de convocation du Conseil : 15/07/2021

Membres en exercice : 14

Membres ayant pris part au conseil : 10

Secrétaire de séance : Morgane BARBEY.

Étaient présents : M. Barascud Franck, M. Guiriec Gwénaél, M. Morel Joseph, Mme Bouvier Christelle, Mme Tournerie Ludivine, M. Taillandier Bernard, Mme Barbey Morgane, M. Lavaupot Clément, M. Boscherel Jérôme, Mme Langelier Méline

Absents : Mme Grosse Marie-Laura, M. Gilles Damien, M. Pétrop Thomas, M. Berthelot Yves

Procuration : Néant

Monsieur CHARBONNEL Patrick, démissionnaire du Conseil en date du 26 mai 2020

M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des observations sur le précédent compte rendu du conseil du 30 avril 2021. Ces derniers valident ce compte rendu.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

M. Le Maire indique au conseil municipal que la trésorerie nous demande d'approvisionner le compte 6817 pour le reste à recouvrer des créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans, faisant apparaître un montant de 2 031,70 €

En conséquence, il nous est demandé de procéder à un mouvement financier du chapitre 22 vers le chapitre 6817 comme suit :

Chapitre 20 : - 500 €

Chapitre 6817 : + 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. Le Maire à procéder aux mouvements constituant la décision modificative.

MISE A DISPOSITION D'UNE PORTION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

M. Le Maire informe les membres du conseil que l'association « Cette famille » a confirmé son intérêt pour construire une maison d'accueil pour les seniors sous réserve que la commune cède une fraction de la parcelle F 587 pour une quantité approximative de 1 500 m², cette session se faisant à l'euro symbolique.

Le conseil municipal étant favorable à ce projet, M. Le Maire demande au conseil l'accord de signer l'acte de cession avec le notaire de Gorron et de solliciter les services de GEOMAT pour le bornage.

Les membres du conseil après en avoir délibérés

- autorise M. Le Maire à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune auprès de la SELARL Thuault-Lebossé Leroux-Blandin, notaires à Gorron
- et de solliciter le géomètre Géomat de Fougères afin d'effectuer l'arpentage

PRESTATION ASSAINISSEMENT

M. Le Maire rappelle que la taxe d'assainissement est demandée à toutes personnes raccordées sur le réseau d'assainissement collectif de la commune.

Lors du conseil municipal du 17 janvier 2019, les membres du conseil ont accepté de signer la convention du conseil départemental 53 intitulée « assistance technique à l'assainissement collectif » pour une durée de 5 ans.

La Direction du Développement Durable et de la Mobilité a arrêté, lors de sa session du 10 décembre 2020, le coût de la prestation d'assistance technique à l'assainissement collectif à 0,94 € par habitant pour l'année 2021.

Le conseil donne un avis favorable à cette demande.

VERSEMENT D'UNE BOURSE POUR UNE FORMATION

M. Le Maire informe les membres du conseil que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) va verser une bourse d'un montant de 2 000 € pour contribuer au financement de la participation des élus au certificat de l'académie des territoires « Être un décideur territorial à l'heure des transitions ».

Cette bourse sera versée sous la forme d'une subvention à la collectivité, cette subvention de 2000 € venant compenser la dépense de 2000 € inhérente à cette même formation.

Les membres du conseil valident la recette et la dépense de 2 000 €.

DIVERS

Le jury du concours des maisons passera le mardi 27 juillet à partir de 18 h 30.

Pour information, les gérants du commerce multiservices ont été choisis par l'association 1000 cafés et sont arrivés au sein de la commune.

L'ouverture de ce commerce est programmée dans le courant du mois de septembre.

Cette ouverture sera précédée par une réunion d'information publique.

Les aménagements permettant aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et les derniers travaux programmés à l'intérieur des bâtiments seront réalisés du 16/08 au 17/09/2021.

Dans le cadre du Plan de Relance, l'acquisition d'un conteneur alimentaire semble avoir été acceptée par le service instructeur de la préfecture.

En conséquence, la commande inhérente à l'achat de ce conteneur alimentaire sera officialisée dans les jours à venir conformément à la délibération prise lors du précédent conseil municipal.

À partir du 02 août et jusqu'au 13 août, la société DK Multiservices interviendra sur la rue de Bretagne via un alternat pour araser la végétation existante des trottoirs.

La société Mongodin a prévu de réaliser les enduits bicouche (2 teintes distinctes) sur le trottoir de la rue de Bretagne, actuellement revêtu de 0/31,5, du 24/08 au 03/09/2021.

Ces deux interventions s'inscrivent dans le cadre de la Revitalisation du Bourg de Saint Ellier, « Mobilités », afin de favoriser l'accès du centre bourg aux piétons et aux vélos.

Les premiers éléments de l'étude Mobilité, confiée au Moe Le Gall Ingénierie, devraient être disponible d'ici la fin du mois de septembre 2021.

Pour information, Territoire Energie Mayenne (TE 53) a été sollicitée pour étudier la pertinence et la faisabilité d'une installation de panneaux photo voltaïque sur le site de la salle des fêtes

Afin de permettre la présence du plus grand nombre de conseillers municipaux, M. le Maire donne les dates des manifestations à venir :

- Accueil des Virades de l'espoir à Saint Ellier du Maine le dimanche 26 septembre de 9 h à 13 h.
- Repas des aînés le 9 octobre, les modalités de ce repas (sur place et/ou à emporter) seront définies en fonction des contraintes sanitaires du moment – Le conseil envisage de confier la réalisation des repas au nouveau gérant du restaurant.
- Organisation de la cérémonie du jeudi 11 novembre de 10 h à 13 h (à confirmer par le président des AFN)
- La Sainte Barbe aura lieu dans la commune le dimanche 28 novembre, de 10 h à 13 h.
- M. Le Maire demande aux membres du conseil de se positionner quant à l'organisation d'un marché de Noël en arrêtant une date et en commençant à réfléchir aux modalités permettant d'organiser cet éventuel marché de Noël.

Fin de séance 20 h 42.



